Article 1 : Objet du concours
Copie Gauche, association dont le siège est situé au 15 rue de l'amitié 14760 Bretteville sur Odon, organise, à partir du quinze octobre deux mille vingt six à minuit et jusqu'au quinze février deux mille vingt sept un « concours de nouvelles », jeu gratuit et sans obligation d'achat, sur le thème « Réseaux ». Les candidat·es sont invités à écrire une nouvelle d'anticipation sur un monde qui incarne le meilleur de ce que l'humanité peut réaliser.

Article 2 : Sélection des textes
Une préselection de cinquante textes sera mise en place par les membres de l'association Copie Gauche, en fonction de la qualité du texte, du rapport au thème et de l'originalité. Un jury indépendant de l'association Copie Gauche présidera ensuite à la sélection des cinq textes lauréats.

Article 3 : calibrage du texte
La nouvelle doit être composée d'entre 40000 et 60000 signes dactylographiés, espaces compris. Elle doit être dans un fichier numérique au format .odt ou .pdf. Les versions papiers ne seront pas acceptées.

Article 4 : conditions de participation
La nouvelle doit être une œuvre originale sans contrat d'édition à venir, écrite en français et comportant un titre. La nouvelle doit être écrite par son auteur·ice individuellement, et ne doit s'inspirer ni directement ni indirectement d'un texte déjà publié. Pour garantir l'anonymat des textes, les nouvelles ne seront pas signées et chaque participant·e devra indiquer sur un fichier joint ses coordonnées (nom, prénom, adresse, mail, titre de la nouvelle). Les nouvelles qui parviendraient sans coordonnées ou avec des coordonnées incomplètes seraient déclarées « hors jeu ». Les participant·es de moins de dix huit ans devront joindre l'autorisation de leur représentant·e légal. Les membres de l'association Copie Gauche organisant le concours ne peuvent participer.

Article 5 : Date limite de dépôt des nouvelles
La date limite de participation est fixée au quinze février deux mille vingt sept à minuit. Les nouvelles seront envoyées à l'adresse électronique copiegauche@mailfence.com. Le dépôt physique n'est pas accepté. Aucun accusé de réception ne sera envoyé au ou à la participant·e.

Article 6 : Rôle et constitution du jury
Le jury est souverain et ses décisions sont sans appel.

Article 7 : le prix
Les gagnant·es se verront proposer un contrat d'édition sous licence CC-By-SA avec une rémunération à hauteur de 5 % du prix final du livre. Une campagne de financement participatif sera ensuite organisée afin de distribuer l'ouvrage édité. Cinq exemplaires du recueil sera envoyé aux lauréat·es.
L'association Copie Gauche contactera les lauréat·es, et uniquement les lauréat·es, par courrier électronique à l'adresse en vertu des coordonnées qu'iels auront indiqués.

Article 8 : Acceptation du règlement
La participation à ce concours implique la pleine et entière acceptation du présent règlement et l'arbitrage en dernier ressort de l'organisatrice, pour toutes les contestations relatives à l'interprétation et·ou à l'acceptation du présent règlement.

Article 9 : Droit de rectification des informations
Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations nominatives les concernant, sur simple demande écrite à l'adresse de l'association.

Article 10 : Annulation du concours
L’organisatrice se réserve le droit de prolonger, modifier, écourter, suspendre ou annuler le concours en cas de force majeure. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participant·es.

Article 11 : Dépot et copie du concours
Il est possible de télécharger le présent réglement sur le site de l’association Copie Gauche : https://www.copiegauche.fr